

## Surveillance des crédits de la Cinémathèque suisse Audit à l'Office fédéral de la culture

### L'essentiel en bref

---

En sa qualité d'archives nationales du film, la Cinémathèque suisse (CS) gère une importante collection de films, de photographies et d'affiches. Fondation de droit privé, elle assume en vertu de la loi sur le cinéma une mission de portée nationale en ce qui concerne l'archivage et la restauration de films. Son financement est assuré en grande partie par la Confédération, le canton de Vaud et la ville de Lausanne. Proportionnellement, la Confédération supporte environ deux tiers du budget de la CS.

En 2014, le Contrôle fédéral des finances (CDF) avait mené un audit portant sur «certains aspects des travaux de construction et de transformation à Penthaz ainsi que sur la stratégie de l'Office fédéral de la culture concernant la Cinémathèque suisse»<sup>1</sup>. L'audit actuel avait pour but d'évaluer la surveillance exercée sur le financement fédéral pendant la période 2016–2020. Il s'est appuyé sur les constatations faites lors de l'audit de 2014 et sur les résultats du suivi de la mise en œuvre des recommandations.

Conformément au contrat de prestations 2016–2020, la CS reçoit de la Confédération des aides financières à hauteur de quelque 37 millions de francs. À l'actuelle période s'ajoutent des fonds fédéraux de quelque 13 millions de francs destinés à réaliser un centre de données, incluant les coûts subséquents, et des travaux d'ajustement et de finition au Centre d'archivage de Penthaz. La surveillance des fonds fédéraux utilisés pour exploiter et investir dans le nouveau centre de données de la CS incombe à l'Office fédéral de la culture (OFC), alors que celle liée aux travaux d'ajustement et de finition à Penthaz relève de l'Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL).

### **Aucune demande de crédit par le biais du message sur l'immobilier nécessaire et surveillance renforcée de l'OFC**

Les fonds fédéraux supplémentaires mentionnés ci-avant ont été mis à disposition par l'OFC par le biais de compensations, et par l'OFCL grâce au solde de crédit du Centre d'archivage de Penthaz. Contrairement à ce qui était initialement prévu, il n'a donc pas été nécessaire de déposer une demande de crédit d'environ 6 millions de francs dans le cadre du message sur l'immobilier 2015.

Les objectifs fixés dans le message culture ont été repris dans le contrat de prestations 2016–2020, à l'exception de quelques points qui se justifient de manière plausible. Les tâches propres à atteindre ces objectifs, d'une valeur de quelque 37 millions de francs, sont orientées sur la collection «Helvetica» et pourvues d'indicateurs mesurables. Bien que leur évaluation ne soit pas encore consolidée, cela a permis de renforcer la surveillance.

### **Les recommandations de 2014 ont été mises en œuvre**

Il est réjouissant de constater que depuis le dernier audit, aussi bien l'OFC que la CS ont pris plusieurs mesures fondamentales pour faire évoluer la coopération future. L'élaboration des stratégies de numérisation et d'archivage à long terme des films au Centre d'archivage de Penthaz constituait l'une des mesures centrales. Sous la direction du Secrétariat général du Département

---

<sup>1</sup> Le rapport d'audit PA 13386 est disponible sur le site du CDF.



fédéral de l'intérieur (SG-DFI), les détails de l'orientation future ont été définis et reportés sur le centre de données planifié, ce qui tient compte des intérêts de la Confédération, surtout en ce qui concerne la protection des investissements et l'archivage à long terme à un autre endroit.

En outre, l'exigence d'un arrêt des investissements à Penthaz, vu l'absence d'un concept lié à «Helvetica» et de stratégies de numérisation / d'archivage, a été respectée en 2015.

**Texte original en allemand**